COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances publiques, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAUFFOUR Maire de Villeneuve sous Dammartin.

Etaient présents :
M. Gilles CHAUFFOUR, Maire
Mmes Isabelle GAUTIER, Françoise MAZZA, Adjointes,
M. Laurent GAUTIER, Adjoint
Mme Annick KOUSIGNIAN, Conseillère Déléguée
Mmes Corinne BUTARD, Claire JOLIVEAU AHMED, Martine INGRATO, Conseillères
M. Jérôme LAUNAY, Conseiller

Etaient absents :
MM Abdellatif ABASSARY, Pascal GILLES, Djanick NANETTE, Sébastien LESAUVAGE, Olivier WATTIAU, Conseillers

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER Isabelle

Ordre du jour

- ⇒ Approbation du dernier compte rendu
- ⇒ Validation choix entreprise achat tondeuse auto portée
- ⇒ Validation dossier de demande subvention FER Aménagement matériel des nouveaux locaux de l'école
- ⇒ Vote du compte de Gestion 2017
- ⇒ Vote du compte Administratif 2017
- ⇒ Affectation du résultat
- ⇒ Vote des 3 taxes
- ⇒ Vote du budget prévisionnel 2018

Le quorum étant atteint à 19 h 00 -soit 9 présents, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DEMANDE DE MODIFICATION
A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire demande l'autorisation d'apporter une modification à l'ordre du jour ; à savoir rajouter TROIS points et modifier l'ordre de présentation

- ⇒ Accord pour la signature d'un avenant avec la préfecture pour la télétransmission des Marchés Publics et accords-cadres
- ⇒ Concession Larosa / Picard
- ⇒ Validation des avenants aux marchés de travaux des entreprises « mise aux normes et extension de l'école »

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

CONFIRME que le Maire peut rajouter trois points à l'ordre du jour et modifier l'ordre de présentation

APPROBATION
DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal précédent, à savoir du 29 janvier 2018 et demande si des remarques sont à apporter.

Personne n'a de remarque à apporter, Monsieur le Maire demande donc au Conseil de valider le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2018

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

ADOPTE le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2018

VALIDATION CHOIX ENTREPRISE ACHAT TONDEUSE AUTOPORTEE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un achat pour une tondeuse autoportée doit être effectué pour l'entretien des terrains extérieurs de la commune.

Qu'une demande de devis a été effectuée auprès de 3 sociétés situées autour de la commune afin d'assurer le SAV rapidement pour une tondeuse auto portée, avec homologation route et arceau de sécurité entre autre.

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus des entreprises à savoir :

Société Fremont	16 377.31 HT
Société Matagrif	9 500.00 HT
Société Jardins Loisirs	12 760.76 HT

Monsieur Gautier, en charge de ce dossier, explique que le devis de la société Matagrif ne correspondant pas du tout à la demande et que de par sa situation, Saint-Soupplets, il sera difficile de travailler avec eux pour le SAV du ou des matériels.

Après les explications de Monsieur Gautier, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de la Société Jardins Loisirs.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la Société Jardins Loisirs pour un montant hors taxes de 12 760.76 €uros.

DIT que la somme sera inscrite au Budget prévisionnel de 2018

(Délibération N° 2018 04 09 – 01)

VALIDATION DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION FER
« aménagement matériel des nouveaux locaux de l'école »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que fin juin les travaux de construction et d'aménagement de la nouvelle école seront terminés, et qu'il conviendra d'effectuer des achats, d'une part d'un tableau numérique pour la 4ème classe et d'autre part de mobilier pour l'aménagement de l'ensemble des classes.

Il précise qu'il peut être sollicité une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du « Fonds d'Equipement Rural (FER) 2018 » ayant pour objet « aménagement matériel des nouveaux locaux de l'école » pour un montant de fournitures de 10 733.37 €uros HT.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

APPROUVE le projet présenté pour un montant total de :
10 733.37 € HT soit 12 880.04 € TTC

DECIDE d'inscrire au budget de la commune, le montant de ces achats

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'avis d'adoption du dossier de Fonds d'Equipement Rural par le Département,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,

MANDATE Monsieur le Maire afin de déposer le dossier de demande de subvention « Fonds d'Equipement Rural 2018 » auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne.

(Délibération N° 2018 04 09 – 02)

ACCORD POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AVEC LA PREFECTURE POUR LA TELETRANSMISSION DES MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES

Monsieur Le Maire rappelle qu'une précédente convention a été signée avec la Préfecture pour les télétransmissions des actes au contrôle de légalité. Toutefois, cette convention n'autorise pas à transmettre les documents d'urbanisme, les marchés etc…
Pour pouvoir effectuer ces démarches il convient de signer un avenant à cette convention.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer avec la préfecture un avenant à la convention de raccordement portant sur la télétransmission des actes de commande publique tels que les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention de raccordement portant sur la télétransmission des actes tels que les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres.

(Délibération N° 2018 04 09 – 03)

CONCESSION LAROSA / PICARD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'implication de M. PICARD, PDG de la société ECT dans les travaux de notre commune, ses participations aux diverses manifestations organisées au sein de notre commune, que ce soit par l'association ASV ou par l'école.

Monsieur Le Maire explique que M. PICARD avait émis le souhait de se faire inhumer dans le cimetière du village dans une concession de l'agrandissement futur.

M. Picard étant décédé inopinément, la famille a tout de même souhaité l'inhumer sur notre commune, dans un premier temps dans l'ancien cimetière avec la possibilité de déplacer le corps dans le nouveau cimetière lorsque celui-ci sera terminé. De plus Mme LAROSA, a émis le souhait pour elle et Monsieur Picard d'acquérir une concession de 4 places.

Compte tenu des diverses donations et implications de Monsieur PICARD, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire exceptionnellement un don de la concession à Madame LAROSA pour une durée perpétuelle et ceci en 2 temps

1) La concession n° 240 (emplacement 96) de 2 places dans le cimetière actuel serait cédée à titre gratuit pour une durée perpétuelle, en attente
2) Une nouvelle concession de 4 places serait également cédée à titre gratuit à perpétuité à l'emplacement désiré par Monsieur PICARD

Pour leur permettre d'être inhumés dans notre cimetière en remerciements de toutes les gratifications reçues.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer tous les documents nécessaires afin d'attribuer un titre de concession pour 4 places à Mme LAROSA pour une durée perpétuelle.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant d'attribuer à Mme LAROSA et M. PICARD une concession perpétuelle de 2 places à titre gratuit (N° 240) en attente du nouvel emplacement

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant d'attribuer à Mme LAROSA et M. PICARD une concession perpétuelle de 4 places dans le nouveau cimetière à titre gratuit

(Délibération N° 2018 04 09 – 04)

VALIDATION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX « MISE AUX NORMES ET EXTENSION DE L'ECOLE »

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise aux normes et extension de l'école à Villeneuve-Sous-Dammartin.

Il précise que suite aux modifications demandées en cours de chantier, il convient d'établir les avenants aux marchés des entreprises suivantes :

LOT 06 – PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION
Entreprise SEVESTE
Montant HT de l'avenant n°3 : 1 717,31 € HT
Pour mémoire montant HT de l'avenant n°1 : 17 761,02 € HT
montant HT de l'avenant n°2 : - 575,00 € HT

soit 12,61 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché
Nouveau montant du marché LOT 06 : 168 836,71 € HT

LOT 07 – ÉLECTRICITÉ
Entreprise S3R
Montant HT de l'avenant n°2 : 7 832,00 € HT
Pour mémoire montant HT de l'avenant n°1 : - 5 187,00 € HT

soit 4,02 % d'augmentation par rapport au montant initial du marché
Nouveau montant du marché LOT 07 : 68 391,00 € HT

Montant total des avenants validés antérieurement : 33 628,08 €
Montant total de l'avenant objet de la présente délibération : 9 549,31 €
soit 4,45 % d'augmentation par rapport aux montants initiaux des marchés

Nouveau montant total des marchés : 1 013 534,77 € HT

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la validation des avenants cités ci-dessus.

(Délibération N° 2018 04 09 – 05)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire donne lecture des chiffres du compte de gestion 2017. Il explique que les chiffres validés par la Perception sont identiques à ceux du Compte Administratif de la Commune.

Il explique également que les excédents de fonctionnement sont reportés sur l'année suivante pour permettre de nouveaux investissements. Il explique également que depuis quelques années des

économies ont été effectuées sur le fonctionnement, mais que celui-ci ne pourra être restreint encore longtemps sans incidence sur le service rendu.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

APPROUVE le Compte de Gestion du Percepteur pour l'année 2017

(Délibération N° 2018 04 09 – 06)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur Gilles CHAUFFOUR, Maire et Monsieur Laurent GAUTIER, Maire Adjoint aux finances présentent le Compte Administratif 2017. Monsieur GAUTIER apporte les précisions demandées.

Plus aucune question n'intervenant, Monsieur Le Maire sort de la salle afin que le vote puisse être effectué.

Monsieur Laurent GAUTIER, nommé Président de séance, reprécise les chiffres 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes : 1 027 043.16
- Dépenses : 698 184.82

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes : 899 583.14
- Dépenses : 900 635.81

REPORT EXERCICE 2016

- Excédent de fonctionnement 231 179.66
- Déficit d'Investissement 179 108.21

RESTE A REALISER, INVESTISSEMENT A REPORTER SUR 2018

- Recettes : 510 660.00
- Dépenses : 528 957.00

VU les explications de Monsieur GAUTIER**,**
VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 08 voix (sortie de M. CHAUFFOUR)
VALIDE le Compte Administratif 2017

(Délibération N° 2018 04 09 – 07)

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Monsieur GAUTIER Laurent rappelle que le Résultat 2017 s'établit ainsi :

Déficit d'investissement (années antérieures) (001)	- 401 952.86
- RAR 2017 (dépenses)	- 528 957.00
+ RAR 2017 (recettes)	+ 510 660.00

Soit un résultat à reporter de 420 249.86 €uros.

Monsieur le Maire propose d'affecter le Résultat au 1068.

VU les explications de Monsieur GAUTIER**,**
VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

VALIDE le Résultat 2017

DECIDE d'affecter le dit Résultat de **420 249.86 €uros** au Budget 2018, **compte 1068**

(Délibération N° 2018 04 09 – 08)

VOTE DES TROIS TAXES

Monsieur le Maire rappelle que les taux ont été maintenus sans augmentation pendant plusieurs années mais que compte tenu de l'incertitude du maintien des revenus communautaires à long terme, ainsi que l'incertitude des recettes versées par l'état, il propose une augmentation d'un même taux que l'année précédente, à savoir 3 % de plus. Ce qui équivaut à un revenu supplémentaire prévisible pour la commune d'un montant de 10 041.00 Euros pour une année.

Il propose de valider les trois taux comme suit :

TAXES	TAUX
HABITATION	**18.30 %**
FONCIER BATI	**18.34 %**
FONCIER NON BATI	**55.17 %**
PRODUIT FISCAL 2018 attendu	**255 748 €uros**

VU l'exposé de son Président,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

VALIDE les taux des 3 taxes pour 2018.

(Délibération N° 2018 04 09 – 09)

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018

Monsieur Laurent GAUTIER, Adjoint aux Finances, Rapporteur, présente avec Monsieur le Maire le budget primitif 2018.

Des précisions sont apportées sur

- les subventions prévues au budget,
- les investissements

Plus aucune question n'intervenant, Monsieur le maire demande de passer au vote.

VU l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents soit 09 voix

ADOPTE le Budget 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT **1 135 855.14**
(y compris le résultat de fonctionnement reporté 2017)

SECTION D'INVESTISSEMENT : **1 951 108.85**
(y compris Restes à Réaliser 2017)

(Délibération N° 2018 04 09 – 10)

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 19 h 45

***

La « libre parole » est ensuite donnée au Conseil Municipal

****

- Madame MAZZA, adjointe précise qu'elle sera la référente avec la communauté d'agglomération pour la mise en place d'un groupement de commande afin d'effectuer une numérisation de tous les documents d'archives rendue obligatoire par une loi récente.

- Madame GAUTIER rappelle que le SMAEP est toujours en attente d'une subvention DETR afin d'effectuer les travaux de prolongation du système incendie rue des Tilleuls.

- Madame GAUTIER demande à l'assemblée son avis pour les propositions de réfection de la cour de l'école par la société en charge des travaux.

- Madame KOUSIGNIAN relance le sujet sur les dépôts de déchets un peu partout sur les chemins de la commune. Le nettoyage total de ces déchets étant trop onéreux pour la commune il est suggéré de se rapprocher du SIGIDURS pour leur demander s'ils ont une solution à proposer pour le nettoyage.
  Lorsque ce problème sera résolu, un cadenas à code sera acheté et installé à chaque barrière.

- Madame GAUTIER annonce à l'assemblée qu'une personne à été reçue pour pallier au surcroit de travail en administratif et que celle-ci sera recrutée pour une période de 5 mois dans un premier temps.

- Madame KOUSIGNIAN donne à l'assemblée les chiffres de la rentrée scolaire et annonce qu'un rendez-vous avec l'académie va être posé afin d'appuyer notre demande d'ouverture d'une classe supplémentaire compte tenu des effectifs croissants.

Plus aucune question n'est soulevée.

20 H 15 – La séance est levée.

Villeneuve sous Dammartin
Le Maire
Gilles CHAUFFOUR